



Doutaz Jean-Pierre

Hôpital de Marsens : « Un climat délétère... »

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 16.08.21

DSAS

Dépôt

En préambule, je souligne que cette intervention parlementaire concerne l'Hôpital psychiatrique de Marsens, et non l'ensemble du RFSM (Réseau fribourgeois de santé mentale), bien que l'hôpital soit administrativement inclus dans ce dernier. Car notre canton compte bel et bien un établissement dénommé « Hôpital psychiatrique », à savoir un lieu où des patients sont accueillis pour un séjour plus ou moins long, soignés pour des troubles psychiques par des médecins, des infirmières, des infirmiers et du personnel spécialisé.

Le 6 mars dernier, l'Hôpital psychiatrique de Marsens faisait à nouveau l'objet d'articles dans la presse fribourgeoise au sujet de dysfonctionnements, cette fois dans le secteur des personnes âgées.

En 2002 déjà, l'hôpital connaît une sévère crise institutionnelle, qui verra les départs du médecin chef puis du directeur administratif. Une question est posée au Gouvernement le 18 avril 2002 par les députés Jean-Denis Geinoz et Patrice Morand, suivie d'un audit commandité par Madame Ruth Lüthi. L'hôpital fait à nouveau parler de lui dans la presse en 2015, dans des articles soulevant des dysfonctionnements – par ailleurs déjà signalés en 2011 par quatre médecins cadres et un médecin sous-directeur – alerte suivie d'un audit organisé par l'institution la même année. La presse donne à cette occasion l'information suivante : un sondage avait été organisé en 2013 par l'établissement pour ses collaborateurs (55 % du personnel y avait répondu) où il apparaissait que seul 10 % des sondés estimaient qu'une bonne ambiance régnait dans l'établissement et que moins de 30 % d'entre eux resteraient si une place équivalente leur était offerte ailleurs. Lors de la sortie de ces articles de presse en 2015, le directeur général du RFSM cherche à intimider la journaliste responsable de l'enquête pour le journal *La Gruyère*, nécessitant l'intervention du rédacteur en chef. De nombreux témoignages de soignants ayant afflué au journal à cette occasion, la direction de Marsens a cherché à savoir à l'interne quelles personnes avaient dénoncé les mauvais fonctionnements – affirmant les avoir trouvées – dit le chargé de communication. Suite à ce déballage dans la presse, une question est posée au Gouvernement, le 3 mars 2015, par les députés Antoinette Badoud et Didier Castella. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat, respectivement la Direction de la santé publique, fait un exposé magistral du fonctionnement du RFSM dans son ensemble, précisant au sujet de l'hôpital : « Le Conseil d'Etat constate que des mesures adéquates ont été prises afin de garantir une prise en charge respectueuse des patients et un climat de travail serein pour le personnel soignant ».

Pourtant, la presse du 6 mars 2021 nous informe qu'un nouveau problème d'importance surgit à l'hôpital de Marsens – des accusations portées à l'encontre d'un cadre médical de haut niveau – et le conseil d'administration, par la voix de sa présidente, Madame Anne-Claude Demierre, décide de poursuivre ses investigations dans cette affaire par un audit.

Les diverses déclarations et réponses de la Direction de la santé publique affirmant depuis 2011 que tout se passe pour le mieux à l'Hôpital de Marsens – et les rapports annuels le confirment – nous apparaissent en porte-à-faux avec des médecins et des soignants régulièrement contraints d'avoir recours à la presse pour dénoncer des problèmes et des dysfonctionnements dans leur institution.

Permettez-moi aussi, en tant que député, d'émettre des réserves, voire des interrogations quand Madame la Directrice de la SAS déclare dans la presse du 6 mars dernier au sujet de l'affaire en cours : « Nous avons reçu une lettre de soutien d'une trentaine de médecins et ancien-ne-s assistant-e-s qui se désolidarisent des accusations et affirment travailler dans une atmosphère libre et respectueuse ». Il est d'autant plus curieux d'apprendre, à ma connaissance, que le cadre médical incriminé a été suspendu de ses fonctions dans la semaine du 8 mars.

De plus :

- > Que penser de la direction générale du RFSM qui envoie un mail aux collaborateurs de l'hôpital leur enjoignant expressément de ne parler à personne, dès qu'il est question de ce dernier à l'extérieur ?
- > Que penser du fait que toute information concernant l'hôpital – même émanant du corps médical – doit impérativement être soumise à un chargé de communication engagé à temps (très) partiel, ce dernier disposant ainsi d'un pouvoir fort et centralisé ?
- > Que penser de la mise en place d'une exposition au Musée gruérien retraçant les 10 ans du RFSM (en 2018) – faisant la part belle à l'Hôpital psychiatrique de Marsens – totalement subordonnée au chargé de communication de l'institution et non à la direction muséale ?
- > Que penser de ce que nous lisons dans un article de presse le 6 mars dernier : « Aucun des collaborateurs et des collaboratrices contactés par *La Liberté* n'a souhaité s'exprimer, pas même sous le couvert de l'anonymat, certains déclarant avoir reçu une directive expresse » ?
- > Que penser de la Directrice de la santé publique qui doit inciter, dans cette même presse du 6 mars, les collaborateurs à parler en toute sécurité ? Ce qu'elle avait déjà fait dans un article le 28 février 2015, en parlant des collaborateurs de l'hôpital : « Ils peuvent venir (me) parler sans crainte de représailles ».
- > Que penser de l'article de *la Gruyère* du 12 juin dernier titrant : « Harcèlement avéré au Réseau fribourgeois de santé mentale », dont l'enquête a clairement démontré l'existence d'un cas de harcèlement, et de plus, signalant un comportement ouvertement lourd, connu de longue date, dont l'auteur n'avait jamais été remis à l'ordre... ?

Dès lors, on est amené à constater qu'un verrouillage et un contrôle systématiques de toute critique et de toute information s'opèrent à l'Hôpital psychiatrique de Marsens, entretenant ainsi un climat de crainte auprès des collaborateurs et collaboratrices.

Sans oublier la question majeure qui reste ouverte dans ce contexte délétère : qu'en est-il des patients et de la qualité de leur prise en charge par un personnel travaillant dans un tel climat ?

Le constat suivant s'impose. *A priori* une seule sensibilité politique de notre canton est aux commandes de l'Hôpital psychiatrique de Marsens. Madame la Directrice de la SAS est non seulement Directrice de la santé publique mais préside également le conseil d'administration du RFSM. Je constate que depuis des décennies, les instances dirigeantes de cet hôpital réagissent aux problèmes et dysfonctionnements de ce dernier, plus qu'elles n'agissent en amont pour les éviter.

Cette dynamique doit maintenant cesser. En qualité de députés, nous sommes, tous partis confondus, responsables de cet hôpital public – financé par les impôts et les cotisations d'assurance-maladie de nos concitoyen-ne-s – au même titre que nous le sommes des autres hôpitaux du canton. Le Grand Conseil a le devoir éthique de garantir aux Fribourgeoises et Fribourgeois, le bon fonctionnement de l'hôpital de Marsens.

Puisque, selon la formule consacrée : « Le patient est au centre », il n'est que justice de lui octroyer une parole libre, ainsi qu'à ceux qui gravitent auprès de lui sur le terrain. Décryptons les résultats de ces sondages et ayons le courage d'y apporter les correctifs qui s'avèreraient nécessaires.

Au vu de tout ce qui précède, et afin de restaurer la confiance de la population et des soignants envers l'Hôpital psychiatrique de Marsens, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Un espace de libre parole existe-t-il réellement pour les médecins, assistant-e-s, personnel soignant et d'exploitation à l'Hôpital de Marsens ?
2. Quel espace de parole indépendant de l'institution est-il garanti aux patients qui fréquentent cet établissement et à leurs familles ?
3. Est-il opportun d'organiser trois sondages soit :
 - a) un pour le personnel travaillant actuellement à l'Hôpital de Marsens et pour le personnel y ayant travaillé entre 2015 et 2021 ;
 - b) un pour les patients actuellement hospitalisés et ceux hospitalisés entre 2015 et 2021 ;
 - c) un pour les familles des patients actuels et de ceux hospitalisés entre 2015 et 2021.

(Modalités : je suggère que ces sondages se pratiquent par une autre Direction, par exemple par la Direction du département de l'intérieur, pour garantir toute impartialité).

4. Sur le plan structurel, trois secteurs médicaux soit : un pour les jeunes, un pour les adultes et un pour les personnes âgées, avec à leur tête chaque fois un directeur. La coordination entre les secteurs d'une part et la direction générale est-elle efficiente ? Quelles mesures ont été prises ou doivent encore être mises en œuvre pour éradiquer une fois pour toute ces dysfonctionnements récurrents ?

Puissions-nous œuvrer tous ensemble pour redonner à cet hôpital la sérénité qui lui fait défaut, lui qui est cycliquement agité par des turbulences qui le discréditent aux yeux du public et démotivent les soignants. Et n'oublions pas que ni vous ni moi (ni l'un de nos proches) n'est à l'abri d'avoir besoin, un jour, des bons soins de l'Hôpital de Marsens.
